

# OPINIONS ECONOMIQUES

## La production et les prix

**L'INDICE** — L'indice général des prix de gros, qui avait baissé de 2 points en septembre, s'est relevé de 17 points en octobre, conséquence de la hausse des changes étrangers. Partout ailleurs qu'en France, l'indice est resté stationnaire ou a baissé. Voyons comment se sont comportés les prix des différents marchandises.

**CHARBONS** — Le charbon anglais a baissé le 20 octobre, fin octobre, à 21 sh. 9 la tonne, au lieu de 23 sh. fin septembre. Le fret, par contre, a baissé à 1 sh. 5 la tonne, au lieu de 1 sh. 8. Mais le change ne favorise pas l'exportation anglaise et la baisse et la situation charbonnière dans ces deux pays n'est pas très bonne.

**COKE** — Le prix du coke métallurgique, reçu d'Allemagne au litre des réparations, est fixé depuis le 1er octobre à 144 fr. 75 la tonne, au lieu de 142 fr. 50 le 1er septembre. Pour notre coke français du Nord, vaut, au départ, 143 fr. pour le métallurgique et 157 fr. pour le coke de fonderie. La production de nos mines s'est comprise à 1.500.000 tonnes en août et à 1.600.000 tonnes en septembre.

**PONTES** — La fonte P. L. n. 3, départ Longwy, reste fixée à 345 fr. la tonne. Les pontes d'acier et de moules de Nancy valent environ 650 fr. la tonne. Les pontes de nos productions de fonte continuent à croître. Elle est en septembre, de 717.000 tonnes, pour 656.000 tonnes en Grande-Bretagne et 2.770.000 tonnes aux Etats-Unis.

**METAILS** — La hausse des changes étrangers les fait monter à une baisse qui nous laisse notre misère monétaire. Le 15 novembre, le cuivre est à 380 fr. les 100 kilos, l'étain Detroit à 3.780 fr., le plomb à 490 fr. et le zinc à 506 fr. 30.

**COTON, LAINES, SOIE** — La récolte de coton est considérable cette année en Amérique et une baisse sensée s'est produite en octobre. 604 fr. les 50 kilos, baisse déjà compensée par l'augmentation de la production. Le 15 novembre, la laine s'est élevée de 1.500 fr. les 100 kilos le 1er octobre à 1.700 fr. en novembre.

Hausse aussi sur la soie : 337 fr. le kilo au lieu de 350. Le chanvre et le lin sont presque immobiles à 755 et 960 fr.

**CEUR** — Le cuir a baissé notablement. Les boutons moyens sont, en novembre, à 376 fr., au lieu de 383 en octobre. Les veaux à 533 au lieu de 446.

**BLE** — Malgré la bonne récolte, le blé hausse sensiblement en septembre. Le blé américain à 134 fr. 75.

La farine hausse aussi : 167 fr. et le prix du pain en supporte le contre-coup.

**CAFE, SUCRE** — Le café hausse fortement : 635 fr. le 25 novembre, au lieu de 582 le 1er octobre. Le sucre est à 305,50, au lieu de 191 le 1er octobre.

**VINS** — Les prix sont sans changement.

**CAOUTCHOUCS** — C'est le boom et les prix ont atteint un niveau vraisemblable à la suite de l'entente des producteurs américains. Les prix restent élevés, la production est très lente à obtenir.

**ACTIVITE GENERALE** — Elle ne se dément pas encore, stimulée qu'elle est par la hausse des changes étrangers. 523 chômeurs seulement en octobre, au lieu de 525 en septembre. En novembre, le chiffre est toujours énorme : 11.4 p. 100 parmi les membres des Trade-Unions.

L'activité des transports par voie ferrée n'est accrue sensiblement en septembre. Les wagons chargés par jour, au lieu de 60.100.

Les exportations sont toujours assez élevées. En septembre, les importations ont dépassé les exportations de 10 millions, ce qui est dû au réajustement définitif des importations de blé effectuées sous le régime du décret du 30 décembre 1934. En effet, pour obtenir le remboursement des avances, les importations de blé ont été transformées en farine livrée à la boulangerie. En octobre, une rentrée importante de matières premières a fait raison qui a fait grossir le chiffre des importations.

Aux Etats-Unis, l'excédent des exportations reste élevé : 65 millions de dollars en août. C'est l'inverse qui demeure vrai en Grande-Bretagne. L'excédent des importations de l'Allemagne diminue peu à peu.

**IMPOTS** — La rentrée d'octobre est meilleur et il était temps. 2.973.000.000 fr. au lieu de deux milliards à peine en septembre. Les rentrées d'impôts directs, dont les versements sont très irréguliers, ont été distribués, vont être d'ailleurs très fortes en novembre et décembre.

**CONCLUSION** — Hausse générale qui va persister au cours des deux mois prochains dans le commerce de détail et qui est due à la baisse du franc.

La situation de nos finances publiques, et le projet de réajustement financier n'est pas définitif. On attend le résultat de l'adoption générale d'une échelle mobile des salaires, basée sur les cours du change.

# Les chaudières de chaudières bouloonnais ont décrété la grève générale

A peine vient-on d'enregistrer à Boulogne, la fin de la grève des dockers que l'on annonce un mouvement de cessation de travail parmi les chaudières de chaudières. C'est une grève de protestation découlant de ces faits.

Mardi, alors que les dockers étaient en grève, un mouvement d'après les ordres de leur syndicat ordinaire des armateurs bouloonnais déclara que les chaudières de chaudières de bateau à peu d'exceptions près, ces derniers refuseront par simple esprit de solidarité syndicale.

En fait, pas oublier que les dockers sont affiliés à C. G. T. U. et les chaudières à C. G. T.

Mécontent l'armateur de l'Emile-Marie a été idem qu'un protestataire n'ayant pas voulu faire leur de même car sur l'impunité.

Une assemblée générale des syndicatistes fut aussitôt tenue, non sans que le secrétaire général de leur profession, directeur de la Marine, ne refusât de l'accepter.

A l'unanimité, une grève de protestation fut décidée et les chaudières de chaudières avertis.

En raison de la grève, nombre de ces derniers étaient au port, une hier matin devant l'inscription Maritime, Quai Gambetta, nombreux étaient les grévistes.

## LA GREVE GENERALE EST DECIDEE

A onze heures, l'assemblée générale des chaudières de chaudières a été tenue au siège de la Fédération des chaudières de chaudières, 10 rue de la Marine, à Boulogne.

Après avoir entendu le rapport du secrétaire général, l'assemblée a décidé que les chaudières de chaudières de bateau à peu d'exceptions près, ces derniers refuseront par simple esprit de solidarité syndicale.

En fait, pas oublier que les dockers sont affiliés à C. G. T. U. et les chaudières à C. G. T.

Mécontent l'armateur de l'Emile-Marie a été idem qu'un protestataire n'ayant pas voulu faire leur de même car sur l'impunité.

Une assemblée générale des syndicatistes fut aussitôt tenue, non sans que le secrétaire général de leur profession, directeur de la Marine, ne refusât de l'accepter.

A l'unanimité, une grève de protestation fut décidée et les chaudières de chaudières avertis.

En raison de la grève, nombre de ces derniers étaient au port, une hier matin devant l'inscription Maritime, Quai Gambetta, nombreux étaient les grévistes.

# DERNIERE HEURE

## La Composition probable du Ministère

|  |  |
|--|--|
| Présidence du Conseil, Affaires Étrangères | MM. A. BRIAND.   |
| Justice                                    | René RENOULT (sénateur), DAUSSET (sén.)                                  |
| Finances                                   | MALVY ou CHAUMONT.   |
| Intérieur                                  | DALADIER ou FRANKLIN-BOULLON, J. DUMESNIL ou Yves LE TROCQUER, LOUCHEUR. |
| Guerre                                     | PASQUET (sén.)   |
| Marine                                     | Albert MILHAUD.  |
| Travaux Publics                            | DANIEL-VINCENT.  |
| Commerce                                   | Jean DURAND (sén.)   |
| Instruction Publique                       | Maurice SARRAUT ou Paul MOREL (sén.), DALBIEZ ou PHILIPPOTEAUX.          |
| Travail                                    |  |
| Agriculture                                |  |
| Colonies                                   |  |
| Régions Libérées                           |  |

réclamait 11.70 francs de meubles valeur 1914, alors que l'assurance de port n'est que sur 6.000 francs. D'autre part, pour les clôtures en fil de fer, il demandait 3.000 francs, tandis que cette même somme était réclamée par le réel propriétaire. En versant 300 francs, le demandeur a ses chances pour le bombardement. Douze réclamait 47.000 francs, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de demander une indemnité pour 100 francs de plus à l'Etat.

Cette affaire sera réglée devant la chambre des appels correctionnels.

Après réajustement et plaidoiries, la Cour a mis l'affaire en délibéré.

## ROUBAIX

### BUREAU 29, Grande Place. Téléph. 9-51

### DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

## Les opinions de Seraphin

Surtout, sous son vaste chapeau, où la neige avait mis des fleurs blanches, Seraphin vint à nous en se frottant les mains.

« J'admire, nous dit-il, la solidarité catholique en affirmant la DEOBEISSANCE AUX LOIS. Elle est une œuvre sublime. Elle est rouge écarlate, ce matin. La pourpre cardinalice apparaît au front de son correspondant indigné. Il dit, dans un filet d'incrédulité et de courroux, beaucoup de choses à côté de la question et quelques aimables injures.

« En manière de réponse au principe d'autorité que nous avons entendu dégriser en face de rebelles, de ce principe d'autorité discuté et reconnu indispensable par la « Semaine Religieuse » de Lyon, la « La Croix » descend à des misères locales et indique l'attitude des socialistes en face du projet de loi des retraites ouvrières.

« La DISCUSSION n'est ni la REVOLTE ni la DEOBEISSANCE. Le principe de liberté qui nous est cher, veut justement qu'un projet de loi paraissant insuffisant ou injuste, il soit permis d'en opposer un autre plus parfait. La recherche du mieux nécessaire à la première. Et cela est très bien ainsi. La preuve les Assurances sociales après l'Assistance et les Retraites ouvrières.

« Mais une loi votée, acceptée, promulguée, DOIT ETRE OBEIE. Aucune société n'est possible sans réglementation. Et, dans toutes les époques, dans tous les temps, la loi a prévu, pour les rebelles, des sanctions.

« Le révérend Janvier, donc, quelque désagréable que cela puisse être à mon correspondant, s'écria Seraphin, en indiquant la DEOBEISSANCE aux lois qualifiée injuste, nécessaire à la première. Et cela est très bien ainsi. La preuve les Assurances sociales après l'Assistance et les Retraites ouvrières.

« Mais une loi votée, acceptée, promulguée, DOIT ETRE OBEIE. Aucune société n'est possible sans réglementation. Et, dans toutes les époques, dans tous les temps, la loi a prévu, pour les rebelles, des sanctions.

## Un atelier de nuit par un incendie à Liessies

50.000 FRANCS DE DÉGÂTS

M. Joseph Lepore exploitait des ateliers où l'on fabrique divers objets de polerie. Les ateliers et les fours de séchage se trouvent dans ses hangars construits en bois.

Dans la nuit du 23 au 24 vers 20 h., un incendie accourut en toute hâte chez M. Lepore et l'avaient fait que le feu venait de se déclarer dans le hangar aux fours. Le directeur se précipita immédiatement vers le lieu du sinistre mais à peine avait-il ouvert la porte du hangar que des flammes et une épaisse fumée s'en échappèrent lui interdisant l'accès des ateliers.

Entre temps, l'alarme avait été donnée et la brigade des habitants de la localité s'était réunie auprès des bâtiments en flammes et pendant une heure unirent leurs efforts pour lutter contre le feu.

Mais les tentatives furent vaines et malgré la bonne volonté des assistants les ateliers et les objets fabriqués furent la proie des flammes.

Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à plus de 50.000 francs.

## LA REDUCTION DE L'ARMEE BELGE

La réorganisation prochaine de l'armée comportera la réduction du nombre des divisions d'infanterie et celui des commandements de huit à six.

Les unités suivantes seront supprimées comme unités actives : Pour l'infanterie 14e, 15e, 16e et 17e de ligne, 2e Carabiniers, 2e Grenadiers de Chasse, 1er et 2e bataillons de mitrailleuses et les batteries d'infanterie des 4e et 7e divisions d'infanterie « tuées ». Pour l'artillerie : les 4e, 12e, 17e et 18e régiments et le groupe des canonniers de la division légère. Pour le Génie le 1er régiment. Pour le corps des Transports : le 1er régiment. Pour la Cavalerie : le 2e Guides et le 1er lanciers.

La réorganisation de la division d'artillerie de l'armée est également à l'étude.

## UNE AUGMENTATION DES TARIFS DE CHEMIN DE FER

Le Conseil supérieur des Chemins de Fer réuni sous la présidence de M. Albert Mahieu, directeur général des Chemins de Fer, a décidé d'augmenter les tarifs de transport de voyageurs et de marchandises.

Les tarifs de transport de voyageurs seront augmentés de 10 à 15 % et ceux de marchandises de 5 à 10 %.

Une commission spéciale étudiera cette question.

## ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES VEUVES DE GUERRE A LILLE

L'Office National des Mutilés et Rétirés de la Guerre a l'honneur de transférer à Lille, l'École professionnelle des Veuves de Guerre, fonctionnant actuellement à Paris.

Cette école comporte trois sections : Culture, Lingerie et Bouterie. La durée de l'apprentissage varie de six mois à un an. Les leçons externes ont lieu à un subventionnement et à des allocations d'après leurs familles.

Pour renseignements s'adresser au Comité départemental 15, rue Boissy d'Anglais, à Lille.

## EN DEUX LIGNES

Paris — M. Tchitchérine, commissaire du peuple a rendu visite à M. Briand.

On annonce officiellement le mariage de Djebril et Marjorie.

— Recit protestant de Berlin « Notre augmentations effectives occupent très ». Les deux hommes disputèrent d'abord en termes véhéments, puis soudain Funick passa aux actes administratifs une sévère correction à son compatriote et à sa femme abandonnée.

Kubasik a déposé une plainte au 5e arrondissement qui a ouvert une enquête et qui a conclu par un procès-verbal, coups et blessures contre Funick. Il a été laissé en liberté provisoire.

## Brasserie Cooperative L'Avenir

Nous rappelons à notre clientèle que le partage des bénéfices de l'exercice arrêté au 30 juin 1935 se poursuivra jusqu'au 15 janvier 1936 inclus.

Pour satisfaire ses 12.000 clients, le Conseil d'Administration a décidé que ce partage serait série pour que chacun perde le moins de temps possible.

C'est ainsi que les actionnaires ont touché du 1er au 2 novembre 1935.

Du 30 novembre au 19 décembre 1935, ce sera le tour de parts bénéficiaires à raison de 500 par jour, le dimanche non compris, et du 11 au 15 janvier 1936 des obligataires, à raison de 400 par jour.

Nous prions notre clientèle de tenir compte de ces dates pour éviter tout surmenage de personnel et des erreurs qui ne manqueront pas de se produire si ces prescriptions n'étaient pas observées.

Les retardataires pourront se faire régler le montant de leur parts bénéficiaires.

En ce qui concerne les vins et liqueurs, ce renseignement se trouve également à cette nouvelle branche et notre commerce.

Nous prions notre clientèle de tenir compte de ces dates pour éviter tout surmenage de personnel et des erreurs qui ne manqueront pas de se produire si ces prescriptions n'étaient pas observées.

Le Conseil d'Administration.

## D'autres journaux annoncent un fort tirage... mais seul le "Reveil du Nord" le prouve en faisant contrôler sa vente

Le Comité des fêtes est heureux de porter à la connaissance de la population de Roubaix que la priorité d'organiser des festivités locales en 1936 lui a été accordée par l'Assemblée générale de tous les secteurs de la ville.

Il a décidé que ces festivités seraient lieu les 22, 23 et 24 mai prochain (Pentecôte) au bénéfice des Pupilles de la Nation du secteur.

Le Comité, qui voudrait donner le plus grand éclat aux diverses festivités, a décidé de donner à cette date dans les trois quartiers, fait appel à toute la population pour le seconder dans sa tâche.

A cet effet, une assemblée générale des habitants des trois quartiers du secteur aura lieu le jeudi 3 décembre, à 8 heures du soir, dans la salle des Fêtes, rue de Valenciennes, 102. Despotail. A cette réunion, les membres du Comité feront le bilan de l'année écoulée, et discuteront les bases du programme des fêtes futures, seront cordialement invités toutes les personnes qui consentiront à prêter leur concours effectif dans les différents sous-comités qui seront formés.

Un collecteur, dûment mandaté, porteur d'une autorisation signée du Président et revêtue du cachet du Comité, se présentera chez vous à domicile de tous les habitants des trois quartiers pour y recueillir leur souscription pour l'organisation des fêtes futures.

Le Comité espère que chacun réservera le meilleur accueil à ce collecteur.

## MEUBLEZ-VOUS

chez MAMAN LOUISE

179, Rue de Lanoy, ROUBAIX

IMMENSE CHOIX DE TOUT... BAS PRIX

Car C. arrêté devant la porte.

..... Livraisons aux gratuites .....

## LE TRAFIC DE LA GRANDE VITESSE

Pédagogie du 21 octobre au 21 novembre comparée à la période correspondante de 1934.

Expéditions — 1934 : 44.156. produit 238.339 fr. ; 1935 : 20.216. produit 47.670 fr.

Expéditions — 1934 : 20.288. engagements 2.146 tonnes ; 1935 : 21.312 engagements 201 tonnes.

Postaux étrangers 1934 : 50.235 ; 1935 : 76.457.

Postaux 1934 : 54.616 ; 1935 : 73.881.

Expéditions valeurs déclarées 1934 : 38.406 ; 1935 : 38.214.

Postaux valeurs déclarées 1934 : 38.406 ; 1935 : 38.214.

Expéditions 1934 : 17.316 ; 1935 : 30.423.

Revenu financier — 1934 : 10.200 ; 1935 : 736.

Expéditions postales 1934 : 5021 ; 1935 : 12.160.

Expéditions — Anvers 14. C. Gand 3. L. Ostende 1. C. Bruxelles 5. Roubaix 29 sur Belais 2. Boulogne 5. Le Havre 12. Marseille 5. L. Belgique Intérieur 7. L. Hollande 28. L. Sarre 10. C. Allemagne via Belgique 6. L. Suisse 10.

## LE TRAFIC DE LA PETITE VITESSE

Pédagogie du 21 octobre au 21 novembre a marqué une grande activité dans le trafic de marchandises en déficit marqué sur les wagons complets.

Le trafic de marchandises a été de 5.587 tonnes sur la même période de 1934 600 t. Les produits métallurgiques : 2.000. sur les matériaux : 1.000. sur les bois construction.

Expéditions — 15.224 expéditions 14.430 t. au 1935 : 13.267 expéditions 12.518 t. au 1934.

Postaux étrangers 1934 : 50.235 ; 1935 : 76.457.

Postaux 1934 : 54.616 ; 1935 : 73.881.

Expéditions valeurs déclarées 1934 : 38.406 ; 1935 : 38.214.

Postaux valeurs déclarées 1934 : 38.406 ; 1935 : 38.214.

Expéditions 1934 : 17.316 ; 1935 : 30.423.

Revenu financier — 1934 : 10.200 ; 1935 : 736.

Expéditions postales 1934 : 5021 ; 1935 : 12.160.

Expéditions — Anvers 14. C. Gand 3. L. Ostende 1. C. Bruxelles 5. Roubaix 29 sur Belais 2. Boulogne 5. Le Havre 12. Marseille 5. L. Belgique Intérieur 7. L. Hollande 28. L. Sarre 10. C. Allemagne via Belgique 6. L. Suisse 10.

## Pour vos Cadeaux

en Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Montres-Carillons Articles de Fumeurs et Parapluies vous ne pouvez trouver mieux, comme choix et comme prix qu'au

## Au Coin Doré, 1, rue de Lanoy

AL'EZY EN TOUTE CONFIANCE

FÊTE DES AMICALES DES RUES OMMELLET ET SAINT-VINCENT

Le grand concert de famille organisé par les Associations Amicales des anciens et actuels élèves des Ecoles de l'Enfance (Femmes de Saint-Vincent filles et garçons) aura lieu le dimanche 20 décembre prochain, à 16 heures, dans la belle salle du Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace.

Cette matinée artistique est assurée, dès maintenant, du concours de : La Section féminine de la Fédération des Amicales ; M. Maurice Leclercq, trompettiste de la Grande Harmonie, 1er prix du Conservatoire de Paris ; M. Léon, 2e prix de la 2e bariton au Grand-Théâtre de Lille ; M. René Dufresne, ténor-solo des Cricks-Sick de Tourcoing ; M. Jojo Lemaire, le fin diseur, et A. Derodière, le décaplant comique roubaixien. etc. Nous remercions d'ailleurs sur ce programme en temps opportun.

L'orchestre, composé de brillants éléments, sera dirigé par M. Leclercq et dirigé par M. Leclercq et satisfera les fins connaisseurs.

Des cartes d'entrée, au prix de 3, 2 et 1 francs sont mises en vente au siège des Amicales et chez Mlle Marais, 108, rue Archimède, à Roubaix.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## LA MAISON DU MEUX-MOULIN

RESUME DES FEUILLETONS PRECEDENTS

Rambercourt est un paisible village de Champagne. Un général, M. Félix Maisonneuve y habite en un lieu très agréable.

Deux jeunes filles du village, de la maison du Meux-Moulin, ont été mariées par leur père à l'ancien du châtelet.

Mais il y avait au milieu de ce concert de fiançailles portant de chaque maison de Rambercourt en faveur de l'institutrice, une voix discordante venue d'une famille qui lui était hostile.

A l'endroit où le très long rue de Rambercourt s'élevait dans le ciel, se se pour former une place, se se assaient les bâtiments principaux officiels du village.

La très vieille église avec son clocher pointu et son toit dentelé avec ses voutes basses et son navé humide, avec son cimetière aux tombes enfouies sous l'herbe, aux « x » sapins et à « x » vrilles de fer rouillées.

Et encore la mairie avec ses tentes pour la pompe à incendie ; et encore un peu plus loin sur le côté, la maison d'école pour les filles, la maison de Mlle de Méran, secrétaire que le logement de l'institutrice, secrétaire municipale, occupait tout le rez-de-chaussée de la mairie elle-même.

Une fontaine abondante avec abreuvoir circulaire, ombragée de quatre énormes tilleuls, décorait la partie opposée à celle de l'église et de la mairie.

Ensuite la rue continuait son ascension vers le nord, vers un plateau de terres labourables, vers la Hêstère des grands bois.

La montée continuait un peu moins qu'elle n'avait duré de la porte de la Loubière à la place, pour enfin se terminer avec, sur la droite, les deux maisons, les vergers d'une maison de culture considérable la plus importante de Rambercourt, le pendant si l'on peut dire, le pendant, à ce bout du pays, du château de L. Loubière que l'on avait rencontré à l'autre extrémité, à la rampe.

C'est appelé cette belle exploitation la ferme des Saules.

Une double rangée de vieux noyers lui formait une sorte d'avenue et elle était son nom. Les Saules, de vastes saules plantés dans des terrasses au-dessus d'un ancien étang, et le polder servait à fabriquer de la vannerie et pendant les jours innocents de l'hiver.

Le propriétaire en était un riche négociant de Reims, qui n'y venait jamais ; Nicolas, un jeune et grand bonhomme d'une trentaine d'années, avait été le père de deux filles qui s'aidaient à conduire son troupeau.

Quelques beaux magnifiquement l'élevaient l'hygiène. Tamin s'abaissait souvent pour courir les foires jouer et boire dans les auberges, sous prétexte de manières ; ses deux filles avaient par conséquent été élevées en vertu à la débelle.

de même que l'exploitation de la ferme ne lui rapportait pas la moitié de ce qu'elle eût dû lui rapporter, si sa conduite eût été différente.

L'épouse, la mère, c'est-à-dire la cheville ouvrière, le guide, l'âme de la maison manquait.

Malgré cela, Tamin était à l'aise et ses filles passaient pour les plus beaux partis du pays ; du reste, si le père était généreux bon vivant, les filles étaient loyales et intelligentes.

L'air, Mlle Claire, avait été, mise pendant trois années au pensionnat de la ville, chez Mmes Laupine sœurs de St-Aubin alors que la cadette, Mlle Louise, restait à la maison.

Mlle Claire, la savante, la dame, les mains blanches des Saules et naturellement chargée de la tenue de chambre, lingerie, registres, caisse, correspondance, visites à recevoir ; sa sœur avait la cuisine, la basse-cour, les écuries, le jardin, les lessives, le four avec quatre domestiques mâles et trois femmes de service à gouverner, sans compter les gens de journée.

Les deux sœurs ne se ressemblaient en rien : Claire plutôt petite, blonde, mince, avec des yeux gris-bleus, pâle, sans être maigre, gentille fille de ville, poupée de porcelaine, était hygiéniquement et moralement le portrait de sa mère manquant.

Remarquablement intelligente, elle avait la voix douce, les mains « soignées » ; Tamin ne l'appelait que « notre demoiselle », et toute la ferme des Saules redoutait ce titre sans rire.

Toujours propre, tenue de couleurs gaies, un médaillon d'or au cou, Mlle Claire ne sortait jamais sans ombrelle pour protéger son teint contre le hâle, posait à peine ses pieds caoutchoutés dans la boue ou la poussière du village, mettait des gants quand il lui fallait absolument toucher un ustensile ou donner un coup de main pour le ménage.

Avec les étrangers, quand elle le voulait, elle regardait, elle regardait, ses lèvres souriantes, ses mouvements calmes, ses paroles lentes, flatteuses, conciliantes ; elle s'inclinait, s'aplatissait pour leur être agréable.

A l'intérieur de la maison, avec ceux qui étaient forcés de lui être ou même quand elle était partie à la messe, avec un perpétuel hennissement d'épaules, avec un détestable petit rire de moquerie, avec du fiel sur les lèvres au lieu de miel ; pour peu que quelque chose ne marchât pas selon ses désirs, ce que sa vanité fut froissée, que quelque chose lui fâchât, ses yeux profonds plissaient son front, ses ongles roses entraînaient dans la paume de ses mains.

Elle était orgueilleuse, égoïste, fausse comme orquevilleuse, égoïste, fausse avec sa mère, avec laquelle la légende disait que Mlle Taupin « eût point été des plus heureux.

Les sens de Rambercourt la saluaient et l'accueillaient par politesse, par respect pour les écus de son père, mais en réalité ils la détestaient et ne se gênaient pas pour la traiter de « chiple » derrière son dos.

Dans les chansons allemandes, il y a de méchantes lées, des sœurs vides qui entraînent le voyageur dans des précipices en sautant avec de fortes paroles, qui le noient dans des étangs après lui avoir envoyé des baisers.

Ces fées méchantes, ces sœurs perfides des chansons allemandes, son tonneaux de belles filles et les chevêtres d'or, aux yeux d'azur, à la voix onchanteuse ; si donc les chansons allemandes ont raison, Mlle Claire des Saules méritait que l'on se défilât de ses simagrées et de ses rancunes, car d'apparence, elle se rattachait dans leur espèce.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## A la Cour d'Appel de Douai

ESCRIVERIES AUX DOMMAGES DE GUERRE A SOMMAING-SUR-ECAILLON.

Poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie et de fausse déclaration de dommages de guerre, M. Douy, alors maire de la commune de Sommaing-sur-Ecaillon, a été condamné, au quelquel temps, à 2.000 francs d'amende et à la déchéance pour un an et ses droits à indemnités. On reprochait à Douy d'avoir usé de son influence de maire, pendant l'occupation, pour se faire une grosse affaire, soit par la vente de biens de la commune, soit par la vente de biens pour lesquels il touchait des Allemands des bons de réquisition. Ceci ne l'empêcha pas de réclamer 730.087 francs, valeur 1914, et 1.331.95 fr. 37 valeur de remplacement.

Sur ces sommes, Douy toucha en avances 287.866 francs.

Dans le dossier qu'il présente la Commission cantonale, le maire se Sommaing-sur-Ecaillon

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.

## BOCK MEYERBEER

VENTE PUBLIQUE DES LAINES

Dans le local de la Chambre de Commerce et ce destiné, à ce lieu hier après-midi, par le ministère de Me Vys, commissaire, une vente publique de laines. Elle a été très animée par la présence d'acheteurs étrangers, bénéficiant du change favorable.

Les lots de déchets de laine ont été vendus à 2 francs. La majeure partie a été vendue avec une hausse de 20 à 30 % sur les derniers cours.

Tout autre lot de laine a été vendu à 1 franc.

D'autres ventes auront lieu les 26 et 27 janvier 1936.